



Contrat signé avec établissement secondaire

Par Sissi 41

Bonjour,

le contrat signé avec un établissement secondaire fermé est-il exécutoire ou nul ?

dans l'attente de vous lire,
cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Ben a priori ni l'un ni l'autre.

Mais avec aussi peu de contexte, impossible de vous répondre.

Par Sissi 41

Bonjour
cet établissement secondaire est fermé plus de 2 ans avant le jour de la signature de la convention d'honoraires.

Dans l'attente de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Et qui a signé au nom de cet établissement secondaire ?

Par Sissi 41

Bonjour

un dirigeant de l'entreprise

Par yapasdequoi

Peu importe donc de quel établissement il se réclame, l'entreprise est engagée par cette signature.